
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

POLITIQUE 18 - ENVIRONNEMENT

18-2 BUDGET ANNEXE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

La part départementale de la taxe d'aménagement, instaurée par le code de l'urbanisme, permet de financer :

- les actions en faveur des espaces naturels sensibles, espaces où la biodiversité est la plus riche, où la faune et la flore peuvent vivre et à partir desquelles elles se développent et se disséminent ;
- les actions de préservation ou renforcement des corridors écologiques, voies de déplacement, de dispersion ou de migration des espèces, infrastructure naturelle du Département ;
- les actions en faveur de la randonnée, des paysages et de l'urbanisme durables.

Ces actions sont regroupées depuis 2020 au sein d'un budget annexe « Biodiversité et paysages » et un programme pluriannuel a été approuvé par l'Assemblée départementale en septembre 2020, notamment pour renforcer les acquisitions foncières, le soutien financier et en ingénierie aux collectivités infra-départementales, et pour développer de nouveaux partenariats.

I - LES ESPACES NATURELS, L'EDUCATION A LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

a. Les espaces naturels sensibles (ENS)

66 sites naturels départementaux sont désormais officiellement ouverts au public (sur 116 ENS au total) : 50 sont propriété du Département, 8 appartiennent au Conservatoire du littoral et 8 appartiennent à des collectivités ayant signé une convention de labellisation avec le Département. 3 conventions de labellisation sont en cours et seront finalisées en 2022.

Le dispositif de labellisation ENS se déploie désormais sur l'ensemble du territoire départemental. En 2022, plusieurs sollicitations de collectivités locales seront instruites et soumises à validation pour compléter le réseau des espaces naturels préservés et accessibles au public. Le Département se positionnera activement sur l'ingénierie en matière de biodiversité et de paysage, appuyé pour cela par le paysagiste conseil récemment recruté.

En matière d'investissement, des travaux de confortement de berges et de restauration de dysfonctionnements hydrauliques sur la Rigole du Boulet vont être menés sur plusieurs tronçons ; plusieurs passerelles et le sentier de découverte seront restaurés et amélioreront la fréquentation du site par le public. Les grands projets engagés se poursuivent et certains vont démarrer : la restauration du Moulin de la Corbière sera terminée réhabilitant le lieu et offrant de meilleures conditions aux agents, la deuxième phase de travaux pour le réaménagement de la Pointe du Grouin commencera avant la fin de l'année, une étude de programmation de travaux sera lancée pour la seconde phase de restauration et valorisation du site de Lormandière, enfin la dépollution des sols sur certaines prairies de la vallée du Moulin Esnoux va être engagée. Près de 15 kms de linéaires concernant trois voies vertes, sur les Pays de Fougères et de Redon-Vallons, seront restaurés pour améliorer la surface de roulement.

L'action foncière s'intensifie, et avec 60 ha acquis cette année, les acquisitions vont se poursuivre pour atteindre progressivement les 80 ha de moyenne. Pour favoriser l'atteinte de cet objectif de nouvelles zones de préemption environnementales vont être actées, par exemple sur le massif de Corbinières à Guipry-Messac, ou les sites de Lormandière et du Boël sur les communes de Bruz et de Chartres-de-Bretagne. L'entretien des sites se poursuivra dans le cadre de la régie et du chantier d'insertion départemental.

Les plans de gestion des sites de la Higourdais et des mégalithes de Lampouy seront lancés tandis que plusieurs études de fréquentation seront poursuivies ou lancées sur les sites de la Vallée du Canut et de la Higourdais pour mieux analyser les usages et améliorer l'accueil du public sur ces espaces.

Les partenariats associatifs et scientifiques seront poursuivis et permettront d'adapter les réponses aux enjeux de préservation et de changement climatique. Une étude de l'Université de Rennes 1 portant sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels sur les ENS départementaux alimentera la stratégie du Département.

b. L'éducation à la nature et l'environnement

Le premier Comité stratégique « Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) » sera organisé en 2022 et le Département contribuera aux réflexions collectives débattues. Cette politique de sensibilisation est mise en œuvre par les animateur.rices départementaux.ales ainsi que par un partenariat avec 5 associations d'éducation à l'environnement, conforté et renforcé.

Le programme d'animations grand public offrira cette année encore plus de 150 animations tout au long de l'année, incluant de nouveaux partenaires locaux. Des approches sensibles autour du bien-être, et des randonnées thématiques seront développées pour faire un lien entre plusieurs disciplines (archéologie, photographie,...).

La sensibilisation des collégien.nes et des publics prioritaires du Département s'appuiera sur des pratiques « d'éducation du dehors », des approches immersives et sensibles. Dans un contexte sanitaire toujours incertain, des projets adaptés et sécurisés seront proposés. Une réflexion pour développer l'action envers les publics de l'action sociale sera approfondie, par exemple en lien avec les services de la petite enfance ou les éducateurs.rices sportifs.

La fête de la nature, évènement de référence et festif, sera organisée sur un nouveau territoire, en partenariat avec les associations environnementales et de randonnée.

La visibilité des espaces naturels sera accentuée par les outils de communication développés par l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine. La présence des services lors du salon du tourisme apportera une visibilité locale.

Le budget consacré en 2022 à la politique des espaces naturels est de 1,8 M€ en fonctionnement (hors masse salariale) et de 4 M€ en investissement.

II - LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DU BOCAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE

Cet axe concerne tous types de milieux et notamment la libre circulation des poissons et mammifères semi-aquatiques le long des cours d'eau, la restauration du maillage bocager, les zones humides... Ces actions peuvent aussi permettre la préservation des champs d'expansion de crues ou aider au rétablissement d'un fonctionnement sédimentaire correct dans les rivières, actions indispensables dans un département où seuls 3 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état et les milieux naturels très fragmentés.

Les objectifs fixés par l'Europe sont d'atteindre le bon état des eaux en 2027. La non-atteinte de ces objectifs entraîne un risque de contentieux. De plus, l'état dégradé de l'environnement ne permet plus un développement urbain et économique équilibré

(notamment besoins en eau de qualité et en quantité pour l'eau potable). Il est urgent de restaurer les écosystèmes qui rendent des services précieux : épuration naturelle des eaux, limitation des inondations, soutien des niveaux d'eau à l'étiage...

En complément du soutien financier apporté aux collectivités en charge de la gestion des milieux aquatiques, un accompagnement technique, hébergé pendant 18 mois au sein de la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine, a été déployé, depuis janvier 2021, en lien avec les partenaires techniques et financiers (par exemple, Agence de l'eau, Etablissement public territorial de bassin de la Vilaine...). Il s'agit de mettre en place de l'animation, du partage d'expérience, du soutien technique, de l'expertise auprès des opérateurs milieux aquatiques. Ce soutien technique est également mis à disposition d'opérations internes, notamment sur la continuité écologique des cours d'eau au niveau des ouvrages routiers. Compte-tenu des enjeux, et au vu des attentes et besoins des opérateurs de l'eau, un poste au sein des services départementaux va être créé afin de poursuivre cette mission très contributive à l'atteinte des objectifs.

Le Département déploie également un conseil technique, administratif et juridique à destination des collectivités qui souhaitent mettre en place des zones de préemption environnementales à visée restauration des milieux aquatiques.

Enfin, fort de son expertise sur la coordination et la collecte des données de la qualité de l'eau en Ille-et-Vilaine, le Département va poursuivre son action d'appui plus large auprès des territoires sur les suivis de l'état des milieux aquatiques et le suivi des actions menées (collecte, traitement, analyse, valorisation).

Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en réduisant les transferts de polluants vers les cours d'eau, lutter contre l'érosion des sols et les inondations, préserver les paysages, favoriser la biodiversité sont des objectifs du programme Breizh Bocage qui s'inscrivent dans les orientations du Département visant à restaurer les écosystèmes. Un nouveau Breizh Bocage est en cours d'élaboration en lien avec les autres partenaires concernés : Région Bretagne, Agence de l'Eau, 3 autres Départements bretons. Un rapport sera présenté lors d'une prochaine Commission permanente.

Accompagner les agriculteur.trices dans la conversion vers des systèmes herbagers et agrobiologiques concourt également à préserver et restaurer les écosystèmes naturels.

Le budget consacré en 2022 à la politique des continuités écologiques et de l'environnement agricole est de 0,09 M€ en fonctionnement et de 1,4 M€ en investissement.

III - L'URBANISME DURABLE, LES PAYSAGES, LA RANDONNEE

Le budget consacré en 2022 à l'urbanisme durable, les paysages et la randonnée est principalement intégré dans les moyens des services.

a. Le conseil en architecture et urbanisme (CAU35)

Les architectes du CAU35 assistent les collectivités adhérentes et leurs habitants dans leurs projets. Ils apportent également un appui technique aux services départementaux. Les missions des architectes du CAU35 s'inscrivent dans la politique du paysage du Département, en prenant en compte les dimensions d'intégration et d'identité paysagère.

Le réseau du CAU35 compte 7 architectes conseils (dont 6 vacataires) qui se déplacent sur le territoire des collectivités adhérentes, pour conseiller élu.es locaux.ales et particuliers sur leurs projets d'aménagement et de construction.

L'année 2021 a été marquée par le recrutement de deux nouveaux architectes afin de suppléer aux départs en retraite. L'arrivée de ces nouveaux professionnels et leur

présentation sur les territoires a permis de rappeler aux équipes municipales et intercommunales les missions du CAU35 et d'affirmer son rôle dans l'offre d'ingénierie publique délivrée par le Département. Depuis le 1^{er} novembre 2021, l'équipe du CAU35 s'est enrichie d'une nouvelle compétence grâce au recrutement d'un architecte-paysagiste. Elle permettra d'offrir aux élu.es, dans le cadre de l'ingénierie départementale, un regard plus pointu sur les problématiques et les évolutions des territoires.

En 2022, du fait d'une équipe renouvelée, sera lancée une réflexion sur les outils de conseil, et l'évolution de ses modalités, afin de faire du CAU35 un partenaire incontournable des collectivités dans la réflexion et l'aménagement de leur territoire.

b. Les paysages

Le Département a publié l'Atlas des paysages en 2014 et depuis 2019, anime et développe des actions de sensibilisation à destination des élu.es et du grand public.

En 2022, des animations sur le terrain sur la connaissance des paysages se poursuivront avec l'appui de partenaires comme le REEPF (Réseau d'éducation à l'environnement en Pays de Fougères) ou Bretagne vivante qui propose des « itinérances nature et paysage ». Une exposition sur les paysages breilliens sera créée valorisant le témoignage des habitant.es et s'appuyant sur la qualité de l'observatoire photographique des paysages (OPP), lequel sera reconduit. Un ouvrage valorisant l'observatoire photographique sera également édité, en partenariat avec l'Etat.

La mission de paysagiste-conseil est désormais en place et va concrètement apporter conseil et sensibilisation sur la prise en compte des enjeux de paysage auprès des collectivités locales, en lien et complémentarité des architectes conseil du CAU.

c. La randonnée

L'inscription des sentiers au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) se poursuivra en 2022 de même que la réflexion sur l'actualisation des démarches et procédures départementales.

Une approche pour inscrire un premier réseau VTT au PDIPR breillien sera étudiée en 2022.

IV - MOYENS DES SERVICES

L'entretien des espaces naturels est réalisé en régie en agences et les moyens des services des pôles métiers sont également mobilisés. Les bâtiments, lieux d'embauche des équipes de terrain, ainsi que les prestations logistiques et informatiques sont également affectés sur le budget annexe.

Les autres moyens humains affectés au budget annexe sont les architectes conseils, les agent.es en charge de la politique de l'eau et les services support.

Pour adapter le fonctionnement et l'organisation des équipes et des partenariats aux orientations votées par l'Assemblée départementale en septembre 2020, une réflexion partagée entre les pôles territoire et services de proximité et dynamiques territoriales a démarré en 2021 et aboutira au printemps 2022.

Le budget consacré en 2021 aux moyens des services est de 4,8 M€ en fonctionnement et de 1,7 M€ en investissement.

V - RECETTES

En plus de la taxe d'aménagement, sont imputées sur le budget annexe les recettes suivantes :

- Ventes de bois des espaces naturels.
- Subventions de l'Agence de l'eau, du FEADER, du FEDER.
- Cotisations versées par les collectivités pour le conseil en architecture et urbanisme.
- Versements du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Les recettes 2022 s'élèvent à 13,3 M€ en fonctionnement, dont 13 M€ au titre de la taxe d'aménagement, et à 0,5 M€ en investissement (opérations réelles).

Le budget annexe Biodiversité et paysages est équilibré pour un montant global de 16,3 M€ (opérations réelles et d'ordre).

Synthèse :

Afin d'optimiser la mobilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement, un budget annexe « Biodiversité et paysages » a été mis en place depuis 2020. Ce budget prend en charge les dépenses liées aux espaces naturels sensibles, à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques, du bocage ainsi que les dépenses liées à la randonnée, aux paysages et à l'urbanisme durable. En 2022, le Département poursuivra la gestion, l'aménagement et la mise en œuvre des grands projets d'investissement des espaces naturels sensibles. Il développera ses acquisitions foncières et son soutien financier et en ingénierie aux collectivités, notamment pour la restauration des milieux aquatiques, les outils fonciers et les paysages.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au BP 2022 du budget annexe « Biodiversité et paysages » les crédits suivants (opérations réelles et d'ordre) :

	<i>En fonctionnement</i>	<i>En investissement</i>
<i>Dépenses</i>	8 279 032 €	8 059 454 €
<i>Recettes</i>	13 317 965 €	3 020 521 €

- d'approuver l'attribution d'une participation de 25 K€ au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude, et d'une participation de 11,1 K€ à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne imputation 65.738.6561 ;
- d'approuver l'attribution des subventions ou des participations au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention annexé (annexe 2) à conclure avec chacun.e des co-contractant.es Bretagne Vivante, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Eau et Rivières de Bretagne, le CPIE de Brocéliande, le CPIE Val De Vilaine / Association Nature et Megalithes, le Réseau de l'Education à l'Environnement en Bretagne
- d'autoriser le Président ou son représentant régulièrement habilité à cette fin à signer lesdites conventions et tous actes s'y rapportant ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programme millésimées 2022 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Code	Objet	Encours
Autorisations d'engagement		
2022 - EAUXF002	POLITIQUE DE L'EAU	78 000,00
2022 - SENSF009	Etudes Biodiversité Paysages	350 000,00
Autorisations de Programme		
2022 - AGRII008	BREIZH BOCAGE	350 000,00
2022 - AGRII012	CONVERSION AUX SYSTEMES HERBAGER AGROFORESTIER	66 000,00
2022 - EAUXI008	AMENAGEMENT ET GESTION COURS D'EAU	1 100 000,00
2022 - MROUI002	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	808 500,00
2022 - SENSI002	ENS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT	779 000,00
2022- SENSI003	ENS - ETUDES	560 000,00
2022 - SENSI004	ENS - ACQUISITIONS DE TERRAINS	600 000,00
2022 - SENSI006	ENS - EQUIPEMENT	320 800,00
2022 - SENSI007	ENS - ACHAT ANIMAUX	14 500,00
2022 - VEHII002	MATERIEL DE TRANSPORT	220 000,00

- d'inscrire la recette suivante liée à la participation des collectivités adhérentes au CAU35 :

Libellé nature	Imputation	BP 2022
Communes et structures intercommunales	74-71-7474	50 000 €

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT